

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-99

Séance du 9 Mars 2024

Date de convocation :

4 Mars 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 10

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 9 Mars 2024 à 10H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Bourzeix, Géraudie.

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture d'une avance de crédit

Pour nos différentes opérations (Restauration de l'Église et du mobilier, Bâtiment La Poste, Amélioration énergétique des bâtiments, Création d'un sanitaire PMR) des subventions de la DRAC, la Région, du Conseil Départemental et de l'État (DETR et DSIL), sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un prêt court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 80 000€ émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 3,87%
- Durée : 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- Frais de dossier : 80€

Conformément à la circulaire du ministre de l'intérieur du 22 février 1989, cet emprunt Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de gestion.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

